

**Affectation de la Vice-présidente à une chambre à cinq juges**

(2019/C 103/03)

Lors de sa réunion générale du 10 octobre 2018, la Cour a décidé d'affecter M<sup>me</sup> la Vice-présidente à une chambre à cinq juges pour toutes les affaires dans lesquelles elle exerce les fonctions de juge rapporteur et qui sont renvoyées par la Cour devant une telle formation de jugement.

En application de l'article 11, paragraphe 1, du règlement de procédure, la Cour décide dès lors d'affecter M<sup>me</sup> Silva de Lapuerta à la première chambre, pour la période allant du 10 octobre 2018 au 6 octobre 2021.

---

**Affectation de la Vice-présidente et des présidents des chambres à cinq juges aux chambres à trois juges**

(2019/C 103/04)

Lors de sa réunion générale du 26 février 2019, la Cour a décidé, en outre, d'affecter M<sup>me</sup> la Vice-présidente ainsi que M<sup>mes</sup> et MM. les présidents des chambres à cinq juges aux chambres à trois juges pour toutes les affaires dans lesquelles ils exercent les fonctions de juge rapporteur et qui sont renvoyées par la Cour devant une telle formation de jugement.

En application de l'article 11, paragraphe 1, du règlement de procédure, la Cour décide dès lors d'affecter M<sup>me</sup> Silva de Lapuerta et M. Bonichot à la sixième chambre, M. Arabadjiev à la septième chambre, M<sup>me</sup> Prechal à la huitième chambre, M. Vilaras à la neuvième chambre et M. Regan à la dixième chambre, pour la période allant du 26 février 2019 au 6 octobre 2021.

---